

FRANCE

Communiqué de l'AFAJA concernant l'ouverture du procès de Vardan Petrosyan



À la demande des conseils de Monsieur Vardan Petrosyan, **Me Nikolay Bagdassarian du Barreau d'Arménie** et **Me Marie Dosé du Barreau de Paris** et en accord avec sa famille, l'Association Française des Avocats et Juristes Arméniens (AFAJA), représentée par Me Gérard Tcholakian, assistera, dans le cadre d'une mission d'observation judiciaire, à l'ouverture du procès de l'acteur et humoriste franco-arménien, le vendredi 28 mars 2014 à Erevan.

Suite à la collision de son véhicule avec une automobile circulant en marche arrière, de nuit et sur autoroute, entraînant le décès de deux adolescents et le blessant lui-même grièvement, Vardan Petrosyan a été mis en examen du chef d'homicide involontaire par infraction routière et placé en détention préventive depuis le mois d'octobre 2013.

Alors que les expertises du dossier d'instruction démontrent l'absence totale d'emprise alcoolique, de produit stupéfiant mais également d'excès de vitesse sur autoroute, l'AFAJA s'étonne que Vardan Petrosyan ait été maintenu en détention préventive alors que son état de santé reste précaire et nécessite des soins attentifs et permanents, peu compatibles avec sa situation carcérale.

Dans le cadre de sa mission d'observation judiciaire, l'AFAJA restera particulièrement attentive à ce que le prévenu puisse bénéficier d'un procès équitable et qu'aucun obstacle ne vienne entraver la manifestation de la vérité quant aux circonstances ayant provoqué ce grave accident et endeuillé une famille arménienne.